



Magny les Hameaux, le 6 décembre 2024

CONSEIL MUNICIPAL

AH

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

LUNDI 16 décembre 2024 à 20 HEURES 00

Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du Procès-verbal du 30 septembre 2024

ADMINISTRATION GENERALE

- Election de la Commission municipale permanente Finances
- Election de la Commission municipale permanente Logement
- Occupation et utilisation du domaine public de la commune par les véhicules des forces de sécurité intérieure

RESSOURCES HUMAINES

- Modification du tableau des effectifs
- Protection Sociale Complémentaire Prévoyance au 1^{er} janvier 2025
- Modification du forfait mobilités durables
- Mise en place du RIFSEEP pour les agents de la filière de la Police Municipale
- Rémunération des intervenants occasionnels – Modification du taux de vacation

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

- Opération d'ordre non budgétaire
- Admission en non-valeur des créances irrécouvrables
- Anticipation des crédits d'investissement 2025
- Pacte financier 2022-2026-Demande de fonds de concours auprès de Saint-Quentin-en-Yvelines – Travaux à la Maison de l'Environnement et du Développement durable

Vos courriers doivent être adressés à M. le Maire : Hôtel de Ville - BP 10033 - 78772 Magny-les-Hameaux Cedex

Tél. : 01 39 44 71 71 • Courriel : hoteldeville@magny-les-hameaux.fr

Retrouvez l'actualité municipale sur : magny-les-hameaux.fr • facebook.com/MagnylesHameaux • twitter.com/villelmagny78 • www.instagram.com/villelmagny78/ • www.pinterest.fr/communicati1409/ & notre application mobile officielle

SCOLAIRE

- Autorisation de versement de subventions aux coopératives scolaires des écoles Louise Weiss et André Gide pour le financement de classes de découverte
- Subvention voyage scolaire du Collège dans le cadre d'un projet pédagogique Mémoire et Citoyenneté
- Avenant à la convention portant création d'une entente intercommunale entre la ville de Trappes en Yvelines et la ville de Magny-les-Hameaux pour l'organisation de la production mutualisée de repas destinés aux enfants d'âge primaire et petite enfance

PETITE ENFANCE

- Mise à jour du Règlement de fonctionnement des Etablissements Petite enfance

URBANISME

- Modification de la dénomination du rond-point des Mines – Place Nantenin Keïta
- Projet de Plan des Mobilités en Ile-de-France – Avis

ADMINISTRATION GENERALE

- Liste des décisions municipales prises du 20 septembre 2024 au 6 décembre 2024

La séance sera retransmise en direct sur les réseaux sociaux de la commune.

Je tiens à vous rappeler que, si vous souhaitez que nous abordions une question diverse à l'occasion de cette séance, il convient de m'en faire la demande par écrit, trois jours francs avant la séance, afin que je puisse envisager l'inscription à l'ordre du jour ou sa programmation ultérieure.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire

Bertrand HOUILLON

NB. En vertu de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents annexes aux délibérations (contrat, marché...) peuvent, à sa demande, être consultés à l'Hôtel de Ville par tout Conseiller Municipal.